

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2024

Conseillers présents :

- Mesdames Alice MARGOTTON et Audrey RAYNAUD.
- Messieurs Georges RAMON, Frédéric PLANES, Didier LAGARDE, Michel LACROIX, Michaël SOLER, Bernard SORBIER, Jean ATZORI, Georges SOLERA, Aimé CONTE

M. le maire de BELVIS ouvre la séance à 20h40.

M. Jean ATZORI assure la fonction de secrétaire de la séance.

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité des 11 voix.

DÉLIBÉRATIONS :

1. Autorisation de passage pour l'itinéraire de « La Barte » au PDIPR

Ce sentier de randonnées est principalement sur Puivert et est partiellement sur la commune BELVIS puisqu'il arrive au hameau de Lamalayrède.

Délibération pour autorisation de passage sur les chemins communaux

Approuvé à l'unanimité : 11 voix

2. Effacement BT Grand'rue du Moulin d'Able sur poste « Abreuvoir » Dossier Syaden

Prise en charge du coût des travaux

Coûts en Euros	Total	Participation communale
Réseau d'électricité	121 200 TTC	10 100 HT
IPCE (communications)	44 400 TTC	14 800 HT
Eclairage public	14 040 TTC	14 040 TTC

L'éclairage public sera subventionné à 7 020€ par le Syaden et la TVA récupérée.

Approuvé à l'unanimité : 11 voix

3. Acquisition immobilière

Proposition d'achat parcelle F 39 sise à Lamalayrède proche du cimetière pour 100€

Approuvé à l'unanimité : 11 voix

4. Convention d'entretien et de gestion d'itinéraires de randonnées sur le sentier Karstique

Des circuits autour de Belvis sont créés par le Comité Départemental de Spéléologie (CDS11)

Les chemins communaux seront entretenus par la commune, les aménagements seront réalisés par le CDS11. Ce sentier recevra le label national "sentier karstique".

Approuvé à l'unanimité : 11 voix

5. Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

Emploi pour la formation à la gestion du multiservice en remplacement d'Emeline

Approuvé à l'unanimité : 11 voix

6. Mise à jour du tableau des effectifs

Validation annuelle du tableau des effectifs (pas de modification)
Approuvé à l'unanimité : 11 voix

7. Vote des taux de fiscalité 2024

Les taux restent inchangés :

- Foncier bâti : 53.01%
- Foncier non bâti : 69.77%
- Taxe d'habitation : 18.53%

Approuvé à l'unanimité : 11 voix

8. Subventions 2024 aux associations

L'enveloppe globale de subventions aux associations est de 6 850€
Approuvé à l'unanimité : 11 voix

9. Fongibilité des crédits

Dans le cadre de la M57, délégation au maire de mouvements entre chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section sauf pour les dépenses de personnel
Approuvé à l'unanimité : 11 voix

10. Vote du budget primitif du RMS

Fonctionnement : 71 775.17€
Investissement : 6 143.63€

Approuvé à l'unanimité : 11 voix

11. Vote du budget primitif du SEA

Fonctionnement : 69 739.09€
Investissement : 230 085.95€

Approuvé à l'unanimité : 11 voix

12. Vote du budget primitif de la commune

Fonctionnement : 848 911.21€
Investissement : 384 325.75€

Approuvé à l'unanimité : 11 voix

Monsieur le Maire lève la séance à 22H40.